

**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES  
RELATIVE A LA SITUATION DES OPERATIONS  
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS  
AU PREMIER TRIMESTRE 2013**

**INTRODUCTION**

Dans sa stratégie de développement social et économique, le Gouvernement a élaboré un Programme National de Développement (PND) qui trace les sillons d'une croissance forte et soutenue devant conduire la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020, au rang des pays émergents. Pour atteindre cet objectif, une attention particulière est accordée dans l'allocation des ressources de l'Etat, aux dépenses d'investissement. Ainsi, le volume des investissements publics passe de 2,8% du PIB en 2011 pour atteindre 7,4% du PIB en 2013.

Dans le budget 2013, l'Etat consacre 1027,1 milliards de F CFA aux dépenses d'investissement contre 620,3 milliards F CFA en 2012. Ce montant représente 26,9% des dotations globales du budget 2013 d'un montant de 3 814,6 milliards.

La présente communication vise à informer le Gouvernement sur l'état d'exécution des lignes de crédits du budget 2013, éligibles aux procédures de marchés publics au premier trimestre, à relever les contraintes et difficultés rencontrées et souligner les actions entreprises ou envisagées pour améliorer l'efficacité des acteurs de la chaîne de passation des marchés, en vue d'atteindre les objectifs annuels d'investissement.

Avant de développer ces points, il conviendra de faire un bref rappel des principes qui gouvernent le processus des marchés publics et les acteurs de la chaîne de passation.

**I. PRINCIPES D'OBLIGATION DE PASSATION DES MARCHES ET ACTEURS DE LA CHAÎNE DE PASSATION**

**I.1 Principe de la commande publique : obligation de passation des marchés**

Le décret N°259-2009 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, pose le principe de l'obligation de passer marchés aux acteurs de la chaîne de la dépense publique, pour toute ligne budgétaire dont le niveau des crédits est supérieur au seuil de passation.

L'arrêté n°200/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant fixation des seuils de passation, de validation et d'approbation dans la procédure des marchés publics, fixe ce seuil à trente millions (30 000 000) F CFA.

Cette obligation s'impose à tous les services de l'Etat (institutions, ministères, établissements publics, sociétés d'Etat, sociétés à participation financière publique majoritaire, collectivités décentralisées et projets).

Le respect du principe d'exécution du budget selon la procédure des marchés publics vise à garantir :

- un meilleur rapport qualité/prix, grâce à la concurrence et partant, une optimisation de la dépense publique ;
- une meilleure qualité des prestations rendues, conformément aux cahiers des charges, l'effectivité des contrôles ;
- une redistribution plus équitable des richesses ;
- une contribution à la création d'emplois ;
- une incitation des fournisseurs au respect des engagements fiscaux.

## **I. 2 Les acteurs et leurs rôles dans la chaîne de passation des marchés publics**

La mise en œuvre des marchés publics implique plusieurs acteurs avec des rôles clairement définis par le Code des marchés publics et ses textes subséquents.

Les acteurs de la chaîne de passation sont : le bénéficiaire de crédits, en l'occurrence les ministères et autres structures publiques, le maître d'ouvrage délégué, le maître d'œuvre, la Direction des Marchés Publics (DMP), le Ministre chargé des marchés publics.

La Direction des Marchés Publics contribue à l'élaboration des textes et leur mis à jour, met en œuvre les actions de formation et de renforcement des capacités. Elle assure également le conseil et les appuis techniques, centralise, organise et diffuse l'information technique. En outre, elle veille à la traçabilité des procédures et produit les données statistiques sur les marchés publics au niveau national.

Par ailleurs, elle fait un contrôle de régularité a priori et a posteriori, des procédures, par l'émission d'avis à certaines étapes notamment, la validation des plans de passation, des dossiers d'appels d'offres, des propositions d'attribution des marchés.

L'ensemble du processus est surveillé par les organes de régulation que sont l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), Organe spécial indépendant, doté de larges pouvoirs de gestion des recours, d'audits indépendants et la Commission Administrative de Conciliation (CAC), qui assure la conciliation interne pour les litiges opposant deux services publics.

Ainsi, au titre de la gestion des opérations, l'essentiel des tâches revient aux bénéficiaires des crédits budgétaires. Certaines étapes de la procédure sont encadrées par des délais, il convient donc, en cas de retard avéré ou de blocage constaté, d'identifier et d'interpeller l'acteur concerné par la diligence à accomplir.

En tout état de cause, dans la procédure de passation de marchés, environ 59% des tâches relèvent des ordonnateurs délégués et 41% à la Direction des Marchés Publics.

## **II. SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DE MARCHES A FIN MARS 2013**

Au titre des prévisions de consommation de crédits au premier trimestre, les lignes de crédits éligibles à la procédure des marchés publics sont au nombre de 2 154 pour une dotation de 461,1 milliards de FCFA. Sur ce niveau, 319 lignes de crédits ont fait l'objet de planification pour un montant de 173,6 milliards de FCFA, soit respectivement 14,8% en nombre et 37,7% en valeur.

## II.1. Planification de la passation des marchés

Sur 2 154 lignes à marchés, seulement 319 lignes ont été planifiées soit 14,8%. De ces lignes planifiées, 180 dossiers d'appel d'offres ont été reçus dont 128 ont fait l'objet de publication et 52 en cours de publication ou reportés. Le tableau (1) ci-après donne la répartition des lignes à marchés, ayant fait l'objet de planification.

Nombre de lignes à marchés	Nombre de lignes planifiées	Nombre de DAO reçus	AAO publiés suivis de dépouillement					En cours de publication ou reportés
			Total	Travaux	Fournitures	Prestations	Services	
2154	319	180	128	21	61	31	15	52

SOURCE : DMP/SDPO

DAO = Dossier d'Appel d'Offres

AAO = Avis d'Appel d'Offres

## II.2. Volume des opérations de passation de marchés à fin mars 2013

A fin mars 2013, sur 2 154 lignes soumises à la procédure de passation de marché, 80,3% sont des lignes d'Administration centrale et 15,5% sont des lignes d'Etablissements Publics Nationaux. Les Collectivités et les Sociétés d'Etat représentent moins de 4%.

En effet, les budgets de ces deux dernières catégories d'entités doivent être validés par leur tutelle technique ou financière avant transmission à la Direction des Marchés Publics pour leur prise en compte, ce qui explique leur faible taux au premier trimestre.

Le tableau (2) ci-après présente la répartition des lignes à marchés par type d'entités :

Type d'entités assujetties	Lignes à marchés			
	Nombre	%	Montant	%
Administration centrale	1 729	80,3	323 882 254 985	70,2
Collectivités décentralisées	24	1,1	403 615 000	0,1
Etablissements Publics Nationaux	333	15,5	108 561 352 360	23,5
Société d'Etat	68	3,2	28 289 677 316	6,1
<b>Total</b>	<b>2 154</b>	<b>100,0</b>	<b>461 136 899 661</b>	<b>100,0</b>

SOURCE : DMP/SIGMAP

Au 31 mars 2013, le nombre des marchés approuvés se chiffre à 113 pour un coût de 134,2 milliards de FCFA. Ce montant représente dix-sept (17) fois celui des marchés passés au cours de la même période en 2012 (7,6 milliards de FCFA).

Le tableau (3) ci-après donne la répartition des marchés approuvés par mode.

Mode de passation	Marchés approuvés			
	Nombre	%	Montant	%
Appel d'offres ouvert	31	27,4	21 848 265 762	16,3
Appel d'offres restreint	8	7,1	3 038 113 818	2,2
<b>Procédures concurrentielles</b>	<b>39</b>	<b>34,5</b>	<b>24 886 379 580</b>	<b>18,5</b>
Gré à Gré	55	48,7	76 861 870 111	57,2
Avenant	10	8,8	30 465 053 116	22,7
Convention	6	5,3	1 994 882 453	1,5
Lettre de Commande Valant Marché	3	2,7	63 853 999	0,05
<b>Procédures non concurrentielles</b>	<b>74</b>	<b>65,5</b>	<b>109 385 659 679</b>	<b>81,5</b>
<b>Total général</b>	<b>113</b>	<b>100,0</b>	<b>134 272 039 259</b>	<b>100,0</b>

De façon détaillée, les appels d'offres ouverts représentent 27,7% des marchés approuvés au premier trimestre 2013 en nombre pour un montant de 21,8 milliards de FCFA, soit en valeur 16,3% de l'ensemble des marchés approuvés.

Les appels d'offres restreints représentent 7,1% en nombre pour un montant de 3,03 milliards de FCFA qui équivaut à un taux de 2,3% du montant total des marchés approuvés.

Quant aux marchés de gré à gré au nombre de 55, ils représentent 48,7% des marchés approuvés en nombre pour un montant de 76,8 milliards de FCFA. Ce montant correspond à 57,2% du montant total des marchés approuvés.

Il est toutefois important de noter que les marchés de gré à gré de la période sont issus pour l'essentiel de la gestion 2012 :

1. sur les 55 marchés de gré à gré, seulement sept (7) pour un montant de 13 222 477 503 F CFA correspondent à des engagements faits en 2013;
2. le reliquat (48) provient du nombre élevé de marchés de régularisation passés en 2012 pour un montant total de 63 639 392 608 F CFA. Le projet Abidjan Grand-Bassam représente 97% de ce montant.

Le niveau apparemment faible de l'exécution des lignes à marchés, s'explique généralement par le temps nécessaire pour les préparations des dossiers techniques et les procédures d'approbation des marchés. Toutefois, prenant en compte les dispositions d'accompagnement de l'exécution du budget mises en place et au regard des dossiers en cours, ce niveau devrait s'améliorer dans les mois à venir, afin de permettre l'atteinte de l'objectif annuel d'investissement.

### III. MESURES PRISES POUR AMELIORER LA CAPACITE D'ABSORPTION DE L'ETAT

Des mesures d'accompagnement ont été mises en place, pour améliorer le niveau de l'exécution du budget suivant les procédures des marchés publics.

En effet, au cours de la gestion budgétaire 2012, l'arrêté n°047/MEF/CAB du 22 février 2012 portant mesures d'encadrement et d'allègement des procédures de passation des marchés publics, a permis de réduire à 71 jours les délais réglementaires de passation des marchés publics sur l'ensemble de la chaîne de 90 jours. Cette réglementation a également assoupli les conditions de présentation des pièces administratives et fiscales.

Cette mesure a eu un impact positif sur la passation des marchés notamment, en termes de participation aux appels d'offres. Ainsi, 4 924 dossiers d'appels d'offres ont été retirés par les entreprises soit environ le double (1,9 fois) de celui de 2010 avec 2 559 dossiers, et près de trois (3) fois la participation de 2011 (1 832 dossiers d'appels d'offres).

Face à ce résultat satisfaisant, il est envisagé de nouvelles mesures visant à encourager les services publics à engager les procédures de marchés publics et à inciter les entreprises à répondre aux appels d'offres. Il s'agit, notamment :

### **III.1 Au titre de l'encadrement et de l'appui aux services dépensiers**

- (i) de l'organisation de rencontres périodiques avec les autorités contractantes (DAAF, points focaux des différents ministères) ;
- (ii) de la création d'un service dédié aux appuis techniques pour assister les institutions dans la réalisation d'opérations ponctuelles ;
- (iii) de la mise en place des cellules de passation de marchés auprès des ministères, afin de stabiliser et capitaliser l'expérience acquise par les agents chargés des marchés publics et assurer une meilleure coordination des activités de passation de marchés au sein des départements ministériels d'ici fin décembre 2013 ;
- (iv) du renforcement du rôle des correspondants DMP auprès des ordonnateurs délégués et des administrateurs de crédits.

### **III.2. Au titre de la formation et du renforcement des capacités**

- (i) de la poursuite des activités de formation des acteurs du système de passation des marchés : les formations dispensées ce premier trimestre ont concerné : les agents vérificateurs de la Direction du Contrôle Financier (DCF), les cadres de la Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP), les entreprises affiliées à la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire (CCIF-CI) ;
- (ii) du renforcement des capacités du personnel de la DMP: plusieurs sessions de format thématiques ont été organisées, en vue du renforcement des capacités des cadres et agents de la DMP.

### **III.3. Au titre de l'amélioration des performances de la DMP**

- (i) création d'une cellule dédiée aux opérations sur financement extérieur en vue d'améliorer le taux de décaissement des projets ;
- (ii) création d'une nouvelle direction régionale à Abidjan afin de renforcer l'encadrement des opérations des communes d'Abidjan et de sa banlieue.

## **IV. MESURES A PRENDRE POUR AMELIORER L'EFFICACITE DES MARCHES PUBLICS**

D'importantes mesures sont prévues pour renforcer le rendement d'ensemble du système des marchés publics.

### **IV.1. Au titre de la gestion des opérations de l'exercice 2013**

- la mise en vigueur des nouveaux Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), en cours d'adoption, en vue d'une harmonisation au niveau national du contenu des documents d'appel d'offres ;
- la prise de l'arrêté sur la mise en place des cellules de passation de marchés auprès des ministères, afin de stabiliser et capitaliser l'expérience acquise par les agents chargés des marchés publics et assurer une meilleure coordination des activités de passation de marchés au sein des départements ministériels ;
- la mise à niveau du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) et son alimentation en temps réel par les acteurs déconcentrés, en vue d'un suivi plus marqué des délais de gestion des procédures et un renforcement de la fiabilité des données statistiques à produire ;
- la prise de l'arrêté portant application des sanctions pour violation des dispositions du Code des marchés publics ;
- la poursuite des actions de formation et de renforcement des capacités des acteurs ainsi que l'information et la sensibilisation des administrateurs de crédits au plus haut niveau.

### **IV.2. Au titre des préparatifs pour l'exercice 2014**

Il s'agira de procéder à l'élaboration des plans de passation des marchés publics (PPM) généraux, avant l'adoption définitive du budget. Une telle approche aura pour avantages :

- de fixer le cadre de gestion des procédures en amont, en vue d'une meilleure maîtrise des délais de passation et d'exécution des marchés avant la clôture l'exercice budgétaire ;
- de réduire considérablement les risques de perte de crédits et d'augmenter en conséquence le taux de décaissements en fin d'année budgétaire.

Toutes ces mesures devront, dans les mois à venir permettre d'améliorer significativement le rendement des services et l'exécution des dépenses éligibles à la procédure des marchés publics.

## CONCLUSION

L'analyse du processus de passation des marchés publics à fin mars 2013 fait apparaître des insuffisances dans la planification des opérations.

Une telle faiblesse conduit à un recours important aux procédures dérogatoires qui sont préjudiciables à une exécution efficace et rationnelle du budget ainsi qu'à la qualité des travaux et prestations rendus.

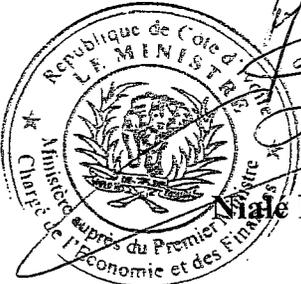
Le système de passation des marchés publics comprend une chaîne d'activités interdépendantes.

A cet égard, chacun des acteurs doit jouer pleinement son rôle, tel que défini par le Code des marchés publics, pour parvenir à l'efficacité globale du système. Dans ce cadre, les services techniques des ministères doivent s'inscrire dans une optique d'anticipation, indispensable à l'exécution optimale des crédits, en vue d'améliorer la capacité d'absorption, nécessaire à l'atteinte des objectifs de relance économique du Gouvernement.

Aussi, le renforcement des actions d'information, de sensibilisation, de formation des acteurs est-il envisagé.

Telle est l'économie de la présente communication, relative au processus des marchés publics au cours du premier trimestre de l'exercice budgétaire 2013, soumise à l'adoption du Conseil.

**Le Ministre auprès du Premier Ministre  
chargé de l'Économie et des Finances**



Vale KABA



Direction des Marchés Publics

Union-Discipline-Travail

SIGMAP

**MARCHES PAR MODE DE PASSATION ET PAR MINISTERE**

Gestion : 2013

Du : 01/01/2013

Au : 31/03/2013

MINISTERE	TOTAL			AOO			AOR			GAG *			
	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	%
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	16	14,16%	5 184 095 082	0	0,00%	0	0,00%	6	75,00%	2 180 113 823	71,76%	3 003 981 259	2,75%
MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	2	1,77%	36 900 000	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	36 900 000	0,03%
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE	1	0,88%	90 900 801	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	90 900 801	0,08%
MINISTERE DE LA SANTÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA	15	13,27%	500 083 001	14	45,16%	350 083 006	1,60%	1	12,50%	149 999 995	4,94%	0	0,00%
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	1	0,88%	694 282 960	1	3,23%	694 282 960	3,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	3	2,65%	359 760 715	3	9,68%	359 760 715	1,65%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%



**MARCHES PAR MODE DE PASSATION ET PAR MINISTERE**

MINISTERE	TOTAL			AOC			AOR			GAG *			
	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	%
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	3	2,65%	140 071 492	3	9,68%	140 071 492	0	0,00%	0	0	0,00%	0	0,00%
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1	0,88%	708 000 000	0	0,00%	0	1	12,50%	708 000 000	0	0,00%	0	0,00%
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1	0,88%	280 647 070	0	0,00%	0	0	0,00%	0	1	1,35%	280 647 070	0,26%
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	15	13,27%	107 203 454 941	3	9,68%	2 881 680 500	0	0,00%	0	12	16,22%	104 321 774 441	95,37%
MINISTERE DES SPORTS ET LOISIRS	2	1,77%	82 143 657	2	6,45%	82 143 657	0	0,00%	0	0	0,00%	0	0,00%
MINISTERE DES TRANSPORTS	1	0,88%	17 232 174 228	1	3,23%	17 232 174 228	0	0,00%	0	0	0,00%	0	0,00%
MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	4	3,54%	108 069 204	4	12,90%	108 069 204	0	0,00%	0	0	0,00%	0	0,00%



Direction des Marchés Publics

Union-Discipline-Travail

SIGMAP

**MARCHES PAR MODE DE PASSATION ET PAR MINISTERE**

MINISTÈRE	TOTAL			AOO			AOR			GAG *			
	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	NB	%	MONTANT	%
MINISTÈRE D'ÉTAT. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	48	42,48%	1 651 456 108	0	0,00%	0	0	0,00%	0	48	64,86%	1 651 456 108	1,51%
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>100,00%</b>	<b>134 272 039 259</b>	<b>31</b>	<b>27,43%</b>	<b>21 848 265 762</b>	<b>8</b>	<b>7,08%</b>	<b>3 038 113 818</b>	<b>74</b>	<b>65,49%</b>	<b>109 385 659 679</b>	<b>81,47%</b>